



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

1

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Projet Service « studios » du Lieu de vie François Cirla

2023 - 2027

Table des matières

1	LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE	4
1.1	Le lieu de vie François Cirla et ses appartements	4
1.2	Le public accueilli au sein des studios	5
2	LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT	6
2.1	Notre logique d'accompagnement et nos postures	6
A.	La semi-autonomie	6
B.	Les étapes de l'autonomie	7
C.	L'autonomie émotionnelle	7
D.	Les procédures d'admission en studio	8
E.	L'accueil sur un studio	9
F.	Durée de placement et renouvellement	10
G.	En cas de danger sur les studios :	10
H.	Fin de placement	10
2.2	Lieux de sécurisation et d'apaisement	12
A.	Les spécificités de l'accompagnement des mineurs en appartement	12
B.	La prestation d'hébergement	13
C.	Les objectifs de l'accompagnement en studio	13
D.	Les références	14
2.3	Le partenariat : Un rôle déterminant dans l'autonomie	14
A.	Le partenariat avec la famille	14
B.	Le partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	15
C.	Le partenariat extérieur	16
2.4	Ouverture vers l'extérieur	17
A.	Vie sociale et culturelle	17
B.	Insertion scolaire	18
C.	Insertion professionnelle	18
3	Les mises en œuvre	19
3.1	Les pratiques	19
A.	Les modalités d'intervention	19
A.	La bientraitance	23
A.	La bienveillance	24
A.	L'adaptation	24
B.	La relation éducative	25
C.	Entre cadre assoupli et projets individualisés	25
3.2	Les outils	26
A.	PPA	26
B.	DIPC	27



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

C.	PCPC.....	29
D.	Le livret d'accueil	29
E.	Le règlement de fonctionnement.....	29
F.	Les règles de vie.....	29
G.	La charte des droits et des libertés	30
H.	Les Allocations Individuelle Mensuel	30
4	L'organisation du service	31
A.	La réunion pluridisciplinaire	31
B.	Les synthèses.....	32
C.	Les réunions jeunes	32
D.	Les transmissions.....	33
E.	Les GAPE.....	34
5	Les objectifs et perspectives.....	34
5.1	La Démarche d'Amélioration Continue d'Accompagnement.....	35
5.2	Les enquêtes de satisfactions.....	35



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Introduction

Notre projet d'établissement repose sur l'idée fondamentale de favoriser l'autonomisation des jeunes à travers un travail conséquent. Cette autonomisation se concrétise par une prise de responsabilité rapide des jeunes, basée sur la confiance qui leur est accordée. Elle se manifeste notamment par la gestion de leur espace de vie, le plaisir d'y évoluer, de le personnaliser et d'en faire un lieu de sécurité et d'intimité. La remise des clés symbolise la reconnaissance de leurs compétences en matière de gestion de leur espace, de leur solitude, ainsi que de la gestion de plusieurs projets simultanés (scolaires, professionnels, sociaux, etc).

Destiné aux jeunes de 16 à 18 ans prêts à s'engager vers l'autonomie après une période, souvent, en hébergement collectif, les studios se trouvent à l'Isle-Jourdain. Ce service s'intègre dans un dispositif de parcours interne permettant aux jeunes de progresser graduellement vers l'autonomie, en passant d'un service à l'autre. Composé de deux studios extérieurs et d'un studio intégré, ce service répond à une grande nécessité de sécurisation des parcours, constituant une étape clé entre la vie en collectivité et l'accès à la vie autonome.

Le projet de service relatif aux studios englobe également les grands axes du projet de la collectivité, néanmoins l'accompagnement des adolescents en appartement diffère sur certains points que nous allons aborder ci-dessous.

1 LE SERVICE & LA POPULATION ACCUEILLIE

1.1 Le lieu de vie François Cirla et ses appartements

Le lieu de vie accueille au quotidien sept adolescents de 13 à 21ans, le lieu de vie est un lieu d'accueil mixte. Quatre de ces adolescents sont hébergés sur le collectif. Depuis janvier 2021, le lieu de vie a obtenu grâce à l'accord de la DIRPJJ, deux agréments supplémentaires pour deux studios extérieurs, nouvel espace d'autonomisation et d'accompagnement vers la vie



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

d'adulte. Ces studios se trouvent dans une petite ville à proximité du lieu de vie, à L'Isle-Jourdain. Ces appartements sont équipés et permettent aux adolescents de tester la vie en semi-autonomie.

Depuis 2024, le lieu de vie compte un nouveau mode d'accompagnement, le studio interne. Ce studio se situe sur le bas du bâtiment du lieu de vie, il se trouve donc en grande proximité tout en étant un espace individuel grâce à une entrée indépendante de la collectivité, une salle de bain et une cuisine équipée. Ce studio interne est une étape intermédiaire entre la collectivité et l'autonomie. Ce mode d'accompagnement permet un suivi plus rapproché du jeune, en ayant une certaine vigilance sur les allers/retours de l'adolescent. L'adolescent hébergé au sein du studio interne aura encore besoin de faire appel à l'équipe éducative pour se déplacer en dehors de Ségoufielle (aucun transport en commun), nous gardons ainsi du lien et de nombreux temps d'échanges permettant d'évaluer régulièrement la situation de l'adolescent.

Dans les deux types d'accompagnement en semi-autonomie, les adolescents sont invités à se rendre sur le lieu de vie afin de pouvoir profiter de l'équipe éducative, du groupe, de temps d'échange, d'entretiens plus formel, des soirées à thèmes...

1.2 Le public accueilli au sein des studios

Le lieu de vie est orienté pour des jeunes ne pouvant pas s'inscrire dans un gros collectif. Il s'agit de jeunes dits "fragilisés", pour qui souvent, les précédents placements n'ont pas tenu, ces adolescents peuvent également être nommés les « incasables » institutionnels ou encore les « adolescents à difficultés multiples ». La plupart des adolescents que nous accueillons ont connus un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce sont des enfants en ruptures, déplacés d'un établissement à l'autre et ne connaissant presque aucune stabilité. Sans retour familial possible ou bénéfique, le jeune se retrouve seul sans aucune expérience à la fin de son ordonnance de placement. Sans préparation la jeune retourne dans ce qu'il connaît, abandonne sa formation, récidive... Il est donc nécessaire de préparer et d'accompagner cette expérimentation dans les actes de la vie courante de jeune adulte ou futur adulte.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

L'accès à un hébergement de type studio, avec un encadrement rapproché par les professionnels du lieu de vie, est un moyen sécurisé d'accompagner et de préparer le jeune à une vie en autonomie.

Les adolescents accueillis au lieu de vie présentent pour beaucoup de forts troubles de l'attachement ayant besoin de repères et de soutien dans cette étape d'autonomie. Il est donc nécessaire que l'équipe éducative prépare, accompagne et soutienne les jeunes dans les démarches quotidiennes d'une vie en autonomie : Comment gérer ses démarches administratives, son courrier, son loyer, ses revenus, son temps libre, savoir faire des choix, prendre des décisions rationnelles, accepter la solitude, se décaler de l'immédiateté, gérer seul ses émotions... Les jeunes ayant confiance envers les professionnels, peuvent s'appuyer sur eux en cas de besoin, et poursuivre ainsi plus sereinement l'accès à une vie en autonomie.

2 LES VISEES DE L'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Notre logique d'accompagnement et nos postures

A. *La semi-autonomie*

La semi-autonomie au sein du lieu de vie est un concept important dans le processus de sécurisation des mineurs accueillis. Il vise à favoriser leur développement personnel et leur préparation à une vie autonome une fois qu'ils auront quitté le lieu de vie.

La semi-autonomie permet aux jeunes de gagner en responsabilité et en indépendance progressive. Les équipes éducatives travaillent en collaboration avec les jeunes pour les accompagner dans cette transition vers une plus grande autonomie.

Parallèlement, l'équipe éducative fournit un soutien continu aux jeunes dans leur processus de prise de décision et de gestion de leur autonomie. La semi-autonomie vise à préparer les jeunes à leur future vie en société. Elle leur permet de développer des compétences sociales, de renforcer leur confiance en eux et de prendre conscience de leurs droits et devoirs en tant que citoyens.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

B. Les étapes de l'autonomie

L'accès à l'autonomie est un enjeu crucial pour leur développement. Le lieu de vie vise à accompagner ces adolescents en difficultés en leur offrant un suivi éducatif et un encadrement adapté et individualisé. L'accès à l'autonomie est donc un objectif essentiel, permettant aux adolescents de gagner en confiance. Il est important de préciser que les adolescents accueillis au lieu de vie sont pour la plupart institutionnalisés depuis leur plus jeune âge et sans soutien familial possible. Le passage vers de la semi-autonomie permet également à l'adolescent de retrouver une place d'acteur de son quotidien, de sa gestion propre et de ses prises de choix.

Pour favoriser l'accès à l'autonomie, il est important de mettre en place des dispositifs d'accompagnement personnalisés, de favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de l'indépendance, et de soutenir les jeunes dans leurs projets d'avenir. Pour favoriser cet accès à l'autonomie, l'équipe éducative du lieu de vie met en place des actions éducatives, sociales et psychologiques visant à renforcer les compétences des adolescents. L'accès à l'autonomie est un processus essentiel pour leur permettre de construire un avenir plus serein.

C. L'autonomie émotionnelle

L'autonomie ne se limite pas à la capacité à gérer ses affaires quotidiennes, mais englobe également la prise de décisions éclairées, la gestion des émotions et des relations interpersonnelles, ainsi que la construction d'un projet de vie cohérent et réaliste.

L'autonomie ne se limite pas à la capacité à gérer ses affaires quotidiennes, mais englobe également la prise de décisions éclairées, la gestion des émotions et des relations interpersonnelles, ainsi que la construction d'un projet de vie cohérent et réaliste.

Dans le cadre de notre établissement, qui accueille des jeunes mineurs en situation de conflit avec la loi, la gestion émotionnelle joue un rôle crucial. En effet, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement visant à développer leurs compétences émotionnelles, afin qu'ils puissent identifier, comprendre et réguler leurs émotions de manière constructive. Ce processus leur permet non seulement de mieux faire face aux défis du quotidien, mais aussi de réduire les comportements qui peuvent être impulsifs, favorisant ainsi leur réinsertion sociale et leur bien-être psychologique. Par le biais de séances individuelles ou collectives, comme les séances de



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

sophrologies, socio-esthétiques, de médiations animales, d'ateliers CPS (Compétences Psychosociales) et de soutien personnalisé, nous encourageons les adolescents à exprimer leurs émotions, à identifier leurs déclencheurs et à adopter des stratégies adaptées pour les gérer de manière saine. Ainsi, l'écoute active est une composante essentielle de notre approche éducative. En incitant les jeunes à partager leurs émotions, leurs préoccupations et leurs besoins, nous favorisons leur développement émotionnel et relationnel. En effet, en cultivant une intelligence émotionnelle, ces adolescents acquièrent progressivement des outils nécessaires pour prendre en charge leur propre bien-être émotionnel, à utiliser leurs émotions de manière positive pour prendre des décisions éclairées et pour s'adapter aux situations variées de la vie quotidienne, renforçant ainsi leur autonomie et leur capacité à construire un avenir positif et épanouissant.

D. Les procédures d'admission en studio

Au sein des studios les adolescents peuvent être accueillis sous deux modalités : soit après un passage sur la collectivité soit directement en studio. Principalement, les admissions en studio sont préparées après un certain temps d'évaluation sur la collectivité.

Ce temps sur la collectivité permet de créer la relation éducative mais également d'évaluer les besoins, les compétences et les objectifs. Au fur et à mesure et en fonction de l'adolescent, de son évolution, de ses envies, de ses capacités et de ses besoins un passage sur de la semi-autonomie pourra être effectif. Le projet sera à ce moment redéfini avec la famille, le jeune, l'éducateur PJJ et soumis au magistrat.

Quelques situations peuvent cependant faire l'exception et intégrer directement les studios en semi-autonomie, adolescents ne pouvant que difficilement s'inscrire sur un groupe en collectivité ou ayant déjà vécu en semi-autonomie.

Pour chaque demande d'admission est demandé un dossier écrit résumant le parcours de l'adolescent, son histoire familiale, sa santé, son insertion professionnelle ou scolaire mais également ses besoins et les points de vigilance. Cet écrit, rédigé par les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, permet à l'équipe éducative du lieu de vie de pouvoir récolter des informations nécessaires permettant de statuer sur une possible admission.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Afin de travailler en cohérence et en adhésion avec le jeune, nous organisons, le plus souvent possible des entretiens de pré-admission, permettant aux adolescents de pouvoir rencontrer l'équipe éducative mais également les lieux. A ce moment, nous présentons le lieu de vie ainsi que les règles de vie de la collectivité mais également le studio et son règlement. Ainsi, si toute les parties sont en adhésion, l'admission est donc validée.

E. L'accueil sur un studio

L'adolescent accueilli est placé sous contrainte. Pour que le placement soit le plus bénéfique pour l'adolescent, il nous est nécessaire de travailler sur l'accueil au sein du lieu de vie, que ce soit au bénéfice de l'adolescent nouvellement accueilli qu'aux bénéfices pour les adolescents déjà hébergés afin de maintenir une bonne dynamique d'accueil.

Avant l'arrivée de l'adolescent sur le lieu de vie, tous les professionnels de l'équipe éducative doivent avoir pris connaissance de la demande d'admission écrite par l'éducateur PJJ mais également, le cas échéant, de la transmission (sur le Dossier Unique) de la rencontre de pré-admission.

Des dossiers d'admissions préparés, accessible à l'ensemble des professionnels, sont disponibles dans l'ordinateur, pouvant permettre d'être le plus préparé et efficace possible même en cas d'accueil d'urgence.

A l'admission, la salle de réunion est détachée, afin de recevoir les familles, l'adolescent et les professionnels (éducateurs PJJ, ASE, ...) dans un cadre calme, sans être dérangés par la collectivité.

Lors des admissions en appartement, un état des lieux est directement effectué, le règlement doit être signé avant la remise des clés. Pour l'accueil, nous veillons à ce que le studio soit préparé (équipements, linge de toilette, produits de première nécessité) et lors de l'installation, les premières courses sont réalisées avec le jeune (support à l'échange et l'instauration de la relation).



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Un contact est pris avec la famille à l'arrivée du jeune afin de leur présenter le lieu de vie et son fonctionnement. Cette prise de contact permet également de faire le point sur les documents du dossier d'admission mais aussi l'organisation des visites.

F. Durée de placement et renouvellement

La durée du placement dépend de la sanction donnée par le magistrat, en moyenne le placement est ordonné pour 6 mois. Des objectifs sont fixés tout au long du placement avec l'adolescent, une évaluation est également faite avec l'ensemble des partenaires afin de prendre une décision sur un possible renouvellement. Si toutes les parties, jeune inclus, sont en adhésion pour la poursuite du placement, une demande est alors envoyée au magistrat.

Dans l'ensemble, les adolescents ont tendance à s'investir au long terme sur le lieu de vie. Ce temps permet un réel travail d'accompagnement en profondeur sur l'ensemble des problématiques de l'adolescent, il permet également d'acquérir la confiance du jeune, de sa famille mais également des partenaires pour un travail plus fluide et en lien.

G. En cas de danger sur les studios :

Si un jeune est malade, est en crise d'angoisse ou pour toutes autres difficultés, en urgence, il peut être rapatrié sur le lieu de vie et installé dans la chambre double.

Cet accueil ne peut être que temporaire et justifié.

De la même façon, l'attribution d'un studio est soumise à un contrat d'engagement des parties. Si le jeune se met en danger, après échanges et tentatives de régularisation de la situation non opérantes, le jeune peut revenir sur le collectif si une place est disponible ou bien, un travail de réorientation peut être travaillé avec le jeune, les partenaires, la famille. En cas de mise en danger grave, une demande de mainlevée, comme pour tout autre jeune peut être demandée au magistrat.

H. Fin de placement



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

La préparation des fins de placement est une étape cruciale pour assurer la réinsertion sociale et la réussite de la transition des jeunes vers le monde extérieur. Afin de préparer au mieux la fin de placement, l'équipe éducative doit être vigilante à :

- **Évaluation des besoins** : Il est important de réaliser une évaluation complète des besoins du jeune afin de mettre en place des mesures adaptées pour sa réinsertion. Cette évaluation peut être faite par des professionnels de la PJJ, des psychologues, des éducateurs spécialisés, et le jeune lui-même.
- **Mise en place d'un plan de sortie** : En fonction des besoins identifiés, il est essentiel d'établir un plan de sortie détaillé qui inclut les actions à entreprendre pour accompagner le jeune dans sa réinsertion après son placement en PJJ.
- **Suivi individualisé** : Assurer un suivi individualisé du jeune pendant sa période de transition est essentiel pour s'assurer de son adaptation et de son intégration dans la société. Ce suivi peut être réalisé par des éducateurs, des assistants sociaux, des psychologues, etc.
- **Mise en réseau** : Impliquer les différentes parties prenantes dans le processus de réinsertion du jeune, comme sa famille, son école, des associations, des professionnels de la santé, etc. Cela permet de créer un réseau de soutien pour le jeune et de favoriser son intégration sociale.
- **Préparation à l'autonomie** : Travailler avec le jeune sur ses compétences de vie quotidienne et ses aptitudes à gérer les situations du quotidien est essentiel pour lui permettre d'être autonome une fois son placement au lieu de vie terminé.

En suivant ces étapes et en travaillant en lien avec l'adolescent, la famille et son environnement, nous sécurisons davantage, préparons la rupture et offrons à l'adolescent la possibilité d'évoluer par lui-même plus sereinement.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

2.2 Lieux de sécurisation et d'apaisement

A. Les spécificités de l'accompagnement des mineurs en appartement

Le lieu de vie s'investit dans différentes démarches auprès des adolescents accueillis en studio afin de les accompagner au mieux dans :

- **Démarches liées aux droits (identité, protection sociale, aides...) :** Connaître ses droits et ses devoirs et le sens de l'organisation sociale et citoyenneté ; Identifier les institutions correspondantes ; Savoir remplir les documents, faire les démarches (ouverture de droits, de comptes...)
- **Tenue d'un appartement :** Entretenir le studio ; Investir et s'approprier le studio ; Comprendre et respecter les règles sociales avec le voisinage, l'agence, le propriétaires...
- **Gestion du budget :** Savoir-faire un budget prévisionnel et le gérer ; Etablir et tenir des priorités ; Gérer un compte bancaire en lien avec le budget
- **Utiliser les transports :** S'orienter et organiser ses déplacements ; Utiliser les transports en commun ; Maîtriser les moyens individuels, un vélo est mis à disposition contre signature d'un contrat entre le lieu de vie et le jeune ; passer son ASSR, BSR, code, permis...
- **Prendre soin de soi et de sa santé :** S'alimenter de façon adaptée, cuisiner ; Adopter des rythmes de vie adaptés, savoir gérer son rythme de sommeil et son levé de manière autonome ; Avoir une hygiène personnelle et vestimentaire, un budget est prévu au même titre que la collectivité pour l'hygiène des adolescents et l'entretien de son studio ; Mettre en œuvre un parcours médical (vaccinations, contrôles réguliers, médecin traitant, traitements...) ; Eviter les Conduites à risque.
- **Le temps libre :** Savoir organiser son temps libre et ses loisirs de manière autonome ; Accéder au sport et à la culture ; Gérer la solitude



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- **Le scolaire / le professionnel** : Accéder à la qualification ou à l'emploi direct ;
Construire une expérience et une culture travail favorisant l'employabilité ;
Réinscrire une dimension professionnelle dans le projet de vie
- **La vie affective** : Savoir se créer un environnement de relations amicales, affectives ; Apprendre à identifier les relations qui sont constructives ou préjudiciables à un développement personnel
- **La gestion de l'imprévu** : Savoir prendre des initiatives adaptées ; Apprendre progressivement à trouver des solutions ou gérer les moments difficiles sans avoir recours systématiquement aux éducateurs
- **Les relations avec la famille et les proches** : Prendre en compte les réalités de sa situation familiale et les intégrer dans son projet (opportunités, ressources, limites) ; S'inscrire dans une histoire, dans des liens (qu'ils soient actuels, rompus, à renouer...)

B. La prestation d'hébergement

Nous mettons à disposition du jeune accueilli un logement qui respecte toutes les normes de sécurité et de salubrité et qui est équipé (literie, kitchenette, ligne téléphonique locale).

Le lieu de vie réalise les démarches d'actualisation permanente et d'entretien du studio, en lien avec l'agence, propriétaire des studios.

C. Les objectifs de l'accompagnement en studio

Par le biais de notre accompagnement éducatif, nous apportons au jeune accueilli, aide, soutien et conseils conjointement dans deux directions :

- **Sur le plan personnel** : Développer l'autonomie par la mise en situation réelle de la gestion matérielle et financière de l'appartement mis à disposition, apprendre à être seul. Aider à la résolution des difficultés personnelles avec les relais éventuels des dispositifs de soins (CMP, médecins).



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- **Vers une insertion sociale :** Permettre un suivi et une intégration dans les dispositifs d'insertions scolaires et professionnels. L'accent est porté sur l'élaboration d'un projet professionnel en relais avec les dispositifs de droit commun. Favoriser l'insertion dans son nouveau cadre de vie, participation à la vie sociale par l'accès à des activités sportives et socio-culturelles.

Le passage sur l'hébergement individuel est formalisé lors d'un rendez-vous avec le permanent et le référent où sont évoquées les situations personnelles, les objectifs poursuivis et les engagements réciproques.

D. Les références

L'éducateur coordonnateur de parcours joue au lieu de vie un rôle d'interlocuteur privilégié auprès de la famille et des partenaires, par exemple pour l'organisation de synthèses, de départs en vacances en famille, l'accompagnement aux audiences judiciaires et la rédaction des rapports. Au sein du lieu de vie les références sont mises en place avant même l'arrivée de l'adolescent, elles peuvent être modulées au besoin en cas de mésentente ou de difficulté relationnelle, partenariale... L'éducateur référent au lieu de vie est donc le garant de la mise en place du projet du jeune, il coordonne les actions et doit se préoccuper qu'elles soient bien réalisées.

Le référent projet s'assure de la continuité du parcours du jeune dans la structure, mais avec une vision globale qui s'étend au-delà du placement. Il est le garant du suivi du PPA et du DIPC. Il anime et co-construit le projet avec le jeune sous la responsabilité du chef de service. La coordination du parcours n'inclut pas la priorisation d'une relation, ou la responsabilité de la mise en place du projet individuel, ceci est l'affaire de l'ensemble de l'équipe éducative.

2.3 Le partenariat : Un rôle déterminant dans l'autonomie

A. Le partenariat avec la famille

Au sein du lieu de vie, le travail avec les familles est vu non pas comme une simple collaboration mais comme un réel partenariat entre l'équipe éducative et la famille. Cet axe est essentiel pour assurer le bien-être et le développement des adolescents accueillis sur le long



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

terme.

Les familles jouent un rôle important dans le processus de résilience des adolescents, elles sont des ressources importantes mais également les premières responsables de leur éducation et de leur suivi au quotidien. Il est donc primordial d'établir une relation de confiance avec les familles pour favoriser la réussite du parcours des adolescents.

Le partenariat avec la famille au sein du lieu de vie, implique une communication régulière et transparente entre les professionnels et les parents. Il est important d'informer les familles sur le déroulement du placement de leur enfant, de les impliquer dans les décisions importantes le concernant et de les accompagner dans leur rôle éducatif.

Les professionnels doivent également prendre en compte les besoins et les spécificités de chaque famille pour adapter leur accompagnement et favoriser une collaboration constructive. Il est important de respecter les valeurs, les croyances et les pratiques éducatives des familles tout en veillant au bien-être et à la sécurité des jeunes accompagnés.

Enfin, le partenariat avec la famille au sein du lieu de vie permet de renforcer le lien et de favoriser l'intégration des jeunes dans leur environnement familial et social. Il contribue à développer une approche globale et personnalisée de l'accompagnement des adolescents et à favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle. Ce partenariat permet également de mieux préparer et évaluer les fins de placement au sein du lieu de vie.

B. Le partenariat avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le partenariat avec les éducateurs de la PJJ est essentiel pour assurer une cohérence dans les actions éducatives menées auprès des jeunes en difficulté. Les éducateurs de la PJJ apportent leur expertise spécifique dans le domaine de la justice des mineurs, tandis qu'au lieu de vie, les éducateurs apportent leur connaissance du jeune, de son environnement quotidien et de son évolution.

En travaillant ensemble, nous mettons en place des projets éducatifs individualisés, des mesures éducatives adaptées et coordonnons les différentes actions nécessaires pour accompa-



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

gnier au mieux les jeunes en difficulté. Ce partenariat permet également de renforcer la continuité et la complémentarité des actions éducatives menées par les différentes structures impliquées. Ce travail de proximité permet également à l'équipe éducative du lieu de vie d'avoir du soutien, de décaler par moment nos perceptions mais surtout de ne pas se sentir seul lors de prises de décisions importantes dans des situations parfois extrêmement fragiles et complexes.

Enfin, ce partenariat contribue également à la sensibilisation et à la formation des autres partenaires (éducation nationale, CFA, soins...) sur les problématiques liées à la délinquance juvénile et à la justice des mineurs. Il permet ainsi de renforcer les compétences et les connaissances des professionnels intervenant auprès des adolescents.

C. Le partenariat extérieur

Le partenariat avec les acteurs du secteur social, éducatif et associatif permet d'offrir aux jeunes un environnement propice à leur réinsertion sociale. En travaillant main dans la main avec ces différents partenaires, il est possible de mobiliser des ressources et des compétences complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune.

Afin de proposer un accompagnement global, le lieu de vie travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs. Cette « palette » éducative contribue à considérer la singularité des problématiques rencontrées et d'y apporter une réponse adaptée. La loi du 2 janvier 2002 rappelle la nécessité de travailler en partenariat et réseau afin de « favoriser la coordination et la complémentarité entre les structures et garantir la continuité de l'accompagnement des usagers ».

Le lieu de vie travaille également avec des partenaires spontanés en fonction des besoins singuliers du jeune. Cependant, du fait de l'éloignement avec les dispositifs de droit commun, le mode de travail privilégié est le réseau. Le travail en partenariat et réseau permet de créer un réseau de soutien autour des jeunes, en les mettant en relation avec des professionnels compétents dans différents domaines (emploi, santé, logement, etc.). Cela favorise leur prise en charge globale et leur permet de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour préparer leur ouverture sur l'extérieur.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Cette ouverture permet de lutter contre l'isolement des jeunes en les ouvrant sur l'extérieur et en leur proposant des activités variées et enrichissantes. En les impliquant dans des projets collectifs et en favorisant leur insertion avec pour objectif de renforcer leur sentiment d'appartenance et leur estime de soi.

2.4 Ouverture vers l'extérieur

A. *Vie sociale et culturelle*

Il est important que les jeunes en placement PJJ aient l'opportunité de s'ouvrir à la vie sociale et culturelle, afin de favoriser leur réinsertion sociale et leur développement personnel. Pour cela, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Organisation de sorties culturelles et sportives : visites de musées, spectacles, concerts, randonnées, etc. Ces sorties permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités et de s'ouvrir à de nouvelles expériences.

- Participation à des événements festifs et culturels locaux : festivals, salons, etc. Ces événements sont l'occasion pour les jeunes de rencontrer d'autres personnes, de partager des moments conviviaux et de découvrir la diversité culturelle de leur environnement.

- Mise en place d'ateliers et de projets artistiques : théâtre, musique, danse, peinture, etc. Ces activités permettent aux jeunes de s'exprimer artistiquement, de développer leur créativité et de renforcer leur estime de soi.

- Intervention de professionnels de la culture et de la société civile : artistes, militants associatifs, etc. Ces intervenants peuvent proposer des conférences, des ateliers de sensibilisation ou des témoignages inspirants aux jeunes, pour les aider à ouvrir leur esprit et à envisager des perspectives d'avenir positives.

En favorisant l'ouverture à la vie sociale et culturelle des jeunes en placement PJJ, on leur donne les moyens de construire un parcours de réinsertion plus riche et plus épanouissant. Il est essentiel que les équipes éducatives et les partenaires associatifs travaillent ensemble pour offrir



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

aux jeunes un environnement propice à leur épanouissement personnel et à leur intégration sociale.

B. Insertion scolaire

La scolarisation et la formation des mineurs accueillis au sein d'un lieu de vie revêtent une importance capitale dans leur parcours de réinsertion sociale. Le lieu de vie s'engage à offrir à ces jeunes un environnement éducatif propice à leur développement personnel. Lorsqu'un mineur est accueilli au sein du lieu de vie, il est essentiel de veiller à ce qu'il continue à bénéficier à l'accès à une scolarité ou à la mise en place de formations qualifiantes. Les équipes éducatives travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires locaux pour garantir une continuité pédagogique optimale, mais également avec des dispositifs ou associations luttant contre le décrochage scolaire et œuvrant dans la réinsertion.

La scolarisation des mineurs doit être adaptée à leurs besoins spécifiques. Effectivement les adolescents que nous accueillons, sont bien souvent déscolarisés, certains depuis longtemps. Au sein du lieu de vie, nous prenons donc le temps de la rencontre avec les professionnels et le jeune afin de permettre une certaine cohérence dans l'accompagnement et ainsi éviter rupture et échec.

En plus de la scolarisation, la formation professionnelle est un élément clé pour les adolescents éloignés du cursus scolaire. L'objectif est de leur offrir des compétences et des qualifications qui faciliteront leur intégration dans le monde du travail une fois qu'ils auront atteint l'âge adulte. Le lieu de vie travaille en partenariat afin d'aider à développer les compétences professionnelles des jeunes et à renforcer leur confiance en eux.

C. Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est un élément essentiel dans le parcours d'un adolescent. Le lieu de vie s'engage à offrir à ces jeunes des opportunités et des outils pour les aider à se construire un avenir professionnel solide. Lorsqu'un adolescent est accueilli au sein du lieu de vie, il est essentiel de lui offrir des perspectives d'emploi et de formation professionnelle. L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux, tels que les entreprises,



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

les centres de formation et les organismes d'insertion professionnelle, pour faciliter cette transition vers le monde du travail.

L'insertion professionnelle se fait à travers différentes initiatives. Tout d'abord, des programmes de formation professionnelle sont mis en place, par le biais de la mission locale, pour leur permettre d'acquérir des compétences et des qualifications recherchées sur le marché du travail. Ces programmes comprennent des stages en entreprise, des ateliers de formation technique et des cours de préparation à l'emploi.

En parallèle, des dispositifs d'accompagnement personnalisé sont mis en œuvre pour soutenir les adolescents dans leur recherche d'emploi. Au quotidien, l'équipe éducative aide les jeunes à rédiger leur CV, à préparer des entretiens d'embauche et à développer leurs compétences transversales, telles que la communication et la gestion du stress...

De plus, la création de partenariats avec les entreprises locales aide et favorise l'emploi des adolescents accueillis. Ces partenariats permettent de mettre en place des contrats d'apprentissage, des stages, des journées découverte offrant aux jeunes une expérience professionnelle concrète et une transition en douceur vers le monde du travail.

Il est également important de souligner que l'insertion professionnelle ne se limite pas à la recherche d'emploi. Les équipes éducatives veillent également à développer chez ces jeunes des compétences transversales telles que l'autonomie, la confiance en soi, l'adaptation en extérieur et la gestion des émotions, qui sont essentielles pour réussir dans le monde professionnel.

3 Les mises en œuvre

3.1 Les pratiques

A. *Les modalités d'intervention*

La fréquence des contacts (passage sur studio prévu ou impromptu, repas ou activité au lieu de vie, rendez-vous bureau, accompagnement aux démarches...) doit être au minima d'une fois par jour. Elle est modulable en fonction du projet et de l'évènementiel du jeune. Les visites sur les studios peuvent prendre différentes formes :



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- Les Visites au studio (programmées / imprévisibles)

Notre conception de la notion de « domicile » : les studios sont mis à disposition des jeunes ; il s'agit à la fois d'un lieu où est respectée l'intimité du jeune, d'un lieu qu'il doit investir, d'un lieu où il doit pouvoir se poser et se sentir en sécurité mais il s'agit aussi d'un lieu que le lieu de vie met à disposition du jeune de manière conditionnelle. Nous distinguons les visites programmées (sur rendez-vous) et les visites imprévisibles. Cette notion de visite imprévisible, pour qu'elle soit le moins possible vécue comme une intrusion par le jeune, est expliquée dès son accueil.

Des visites imprévisibles peuvent également être mises en place, même si elles gardent un caractère plus exceptionnelles. Ses visites sont surtout effectuées en cas de doute sur le respect du cadre du placement, mais elles permettent aussi de conserver un regard éducatif sur l'hygiène, la bonne tenue de l'appartement, les réserves alimentaires périssables et non périssables et de détecter des signaux de danger (traces de consommation de toxiques, bricolages de l'installation électrique, envahissement des lieux par des personnes extérieures, incurie...). Dans le cas de ces dernières, l'éducateur frappe toujours à la porte du domicile et s'annonce. La fréquence des visites est déterminée lors de la finalisation du PPA et lors de ses réévaluations.

- Les venues sur la collectivité du Lieu de vie:

Il est important que le jeune fasse la démarche d'aller vers, et que ça ne soit pas toujours les professionnels qui viennent vers lui, c'est pourquoi nous organisons des venues régulièrement sur le lieu de vie. De plus nous pouvons aborder les questions sur le projet d'une manière plus formelle que dans l'appartement ; on peut également utiliser les ressources logistiques et informatiques du lieu de vie.

En fonction des situations, chaque professionnel (éventuellement après discussion en équipe) apprécie l'espace le plus approprié pour réaliser l'entretien (salle de réunion, domicile, bureau, jardin...).



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

Pour certains jeunes, nous pouvons par exemple délimiter les visites au studio pour tout ce qui concerne l'autonomie quotidienne, et les rendez-vous au lieu de vie pour tout ce qui concerne le socioprofessionnel. L'important est que ces choix de stratégie soient régulièrement débattus en équipe.

Lors de la semaine et des week-ends, il est régulièrement proposé aux jeunes de se joindre à l'activité du groupe ou de venir au sein du lieu de vie partager un moment, un repas, un atelier, comme il le ferait en famille et ainsi pouvoir profiter du groupe. Une fréquence à caractère obligatoire peut également être posée lors de l'écriture du PPA ou du DIPC (trois repas sur le lieu de vie minimum, une après-midi...). Cette donnée est importante pour l'équipe éducative, elle permet de pouvoir porter un autre regard sur l'adolescent et ainsi de pouvoir évaluer son positionnement au sein d'un groupe.

- Les accompagnements aux démarches :

L'accompagnement aux démarches, permet de faire médiation, de mettre en lien, d'expliquer le rôle de l'institution ou du professionnel que nous allons rencontrer, de travailler les codes sociaux. Il s'agit également de familiariser le jeune avec ces démarches et de le rendre progressivement autonome dans leur préparation et leur réalisation. Les transports en voiture sont souvent propices à des échanges de fonds.

- Le faire avec :

Apprendre au jeune à nettoyer et entretenir son logement, réaliser des mini-réparations, confectionner un repas, partager un repas... fait pleinement partie de nos interventions, en complémentarité avec les interventions de la maitresse de maison.

- Les interventions dans le milieu naturel du jeune (environnement familial, social et professionnel) :

L'environnement scolaire et professionnel : Nos interventions peuvent consister à :

- Rencontrer une équipe pédagogique,



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

- Faire un point avec un patron ou un responsable de formation (bilan de stages etc...),
- Mise en relation avec les dispositifs de droit commun (ML, CIO, Pôle Emploi...).
- L'environnement social : Nos interventions peuvent consister à :
 - Mettre en lien le jeune avec des responsables d'associations ou de clubs,
 - Faire médiation avec le voisinage, les propriétaires du studio...
 - Accompagner le jeune dans ses démarches et ses rencontres, voire ses confrontations, avec les administrations et les institutions,
 - Aller assister à un événement auquel participe un jeune (match...).
- L'environnement familial :

Par famille nous entendons au sens large les parents, la fratrie et potentiellement les proches avec ou sans lien de parenté. La question de la famille est systématiquement prise en compte par l'équipe dans ses réflexions, en lien bien sûr avec le service placeur et l'ordonnance de placement.

Si le jeune est mineur, nous nous devons au minimum d'informer les familles de toutes les choses importantes concernant leur enfant. Pour cela, nous mettons en place dans les rencontres préalables avec le jeune mineur, une rencontre d'informations et d'explications aux parents lorsque cela est possible.

Pour les majeurs, les choses se posent différemment, s'il existe une difficulté particulière liée à la famille, ce point-là peut figurer au centre du projet personnalisé, mais cela dépend de la volonté du jeune majeur à vouloir faire figurer cette question. Encore une fois, le jeune majeur étant maître d'œuvre de son projet, et les questions familiales étant souvent très sensibles, une telle orientation dans un travail ne peut être initiée de façon unilatérale et autoritaire.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

L'hébergement individuel est pour nous un lieu privilégié où peut être travaillé le lien avec la famille, il met en scène ce qui constitue une sorte de préalable à toute autonomie personnelle en interrogeant la question de la bonne distance d'avec sa famille. Le « ni trop près, ni trop loin » étant, pour nous, la garantie d'un équilibre pouvant apporter un élément essentiel dans la restauration pour le jeune, d'un lien social affirmé.

A. La bientraitance

La bientraitance au sein du lieu de vie est primordiale une valeur primordiale. Il s'agit de garantir aux adolescents accueillis un environnement sécurisé, respectueux et bienveillant, tout en les aidant à prendre conscience de leurs actes et à les accompagner vers des comportements plus adaptés. Pour mettre en place une approche basée sur la bientraitance, il est essentiel de :

- Écouter et respecter les adolescents : il est important de leur donner la parole, de les considérer comme des individus à part entière et de respecter leurs opinions et leurs choix.
- Établir une relation de confiance : il est nécessaire de créer un lien de confiance avec les jeunes pour qu'ils se sentent en sécurité et acceptent de se confier.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : encourager les adolescents à prendre des initiatives, à réfléchir à leurs actions et à en assumer les conséquences est essentiel pour les aider à se responsabiliser.
- Proposer un accompagnement personnalisé : chaque adolescent a des besoins et des attentes différentes, il est donc important de proposer un suivi individualisé pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Encourager les projets d'avenir : aider les adolescents à construire des projets d'avenir et à se projeter vers l'avenir peut contribuer à les motiver et à leur donner des perspectives positives.

En mettant en place une approche basée sur la bientraitance, l'équipe éducative du lieu de vie s'inscrit dans une démarche d'aide envers les adolescents à reconstruire leur estime de soi, à développer leurs compétences sociales et personnelles et à se réinsérer de manière positive dans la société.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

A. La bienveillance

La bienveillance est un principe qui doit guider toute action éducative menée au sein du lieu de vie. Il s'agit de reconnaître la vulnérabilité et les besoins spécifiques des adolescents accueillis, tout en leur offrant un cadre sécurisant et respectueux. La bienveillance au quotidien permet de favoriser l'épanouissement personnel et la réinsertion sociale. Elle se traduit par une écoute attentive, un accompagnement individualisé et une approche non punitive des comportements déviants.

Il est essentiel de toujours garder à l'esprit que ces adolescents ont pour la plupart vécu divers traumatismes et des difficultés qui peuvent expliquer leurs attitudes et leurs actes. Plutôt que de les juger, il convient de leur apporter soutien et encouragement pour les aider à se reconstruire et à envisager un avenir plus positif.

En somme, la bienveillance est un pilier essentiel de l'accompagnement proposé au sein du lieu de vie, qui doit être constamment présente dans les actions éducatives mises en place à leur intention.

A. L'adaptation

Au sein du lieu de vie, l'adaptation est une qualité professionnelle nécessaire tant les profils d'adolescents accueillis au sein du lieu de vie sont uniques et diversifiés. L'adaptation au sein du lieu de vie passe par :

- Adapter son langage et sa communication
- Adapter les activités proposées en fonction des capacités et des intérêts du jeune, en prenant en compte ses besoins spécifiques.
- Adapter son approche éducative en tenant compte des particularités, en ajustant ses méthodes et ses outils d'intervention.
- Collaborer avec d'autres professionnels pour mettre en place des adaptations spécifiques et coordonnées.

En bref, l'adaptation pour un éducateur au sein du lieu de vie consiste à ajuster ses pratiques et ses interventions en fonction des besoins et des particularités du jeune accompagné, dans le but de favoriser son développement et son bien-être.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

B. La relation éducative

La notion de « relation éducative » constitue la base du métier de l'éducateur spécialisé. D'après Philippe Gaberan « La relation éducative constitue un temps et un espace où une personne requise pour ses compétences accompagne une autre personne à passer du vivre à l'exister. Il s'agit de l'aider à s'accepter telle qu'elle est pour advenir à ce qu'elle veut devenir, de lui apprendre à faire ses propres choix au regard de ses capacités et à se transformer en actrice de sa propre vie, de favoriser l'appropriation de soi par soi. » (Gaberan ; 2007). Au sein du lieu de vie, cela se traduit par prendre le temps de connaître l'adolescent, lui laisser le temps de découvrir la maison et ses habitants. Il faut être patient et ne pas brusquer l'entrée en relation, montrer que nous sommes présents par d'autres biais comme la prise en compte de leur santé, le maintien des liens familiaux, les temps informels où l'on parle de tout et de rien, le travail administratif... L'entrée en relation c'est également vouloir apprendre à connaître l'autre. Au quotidien, cela se traduit par connaître les habitudes des adolescents, par exemple en prenant le temps de repérer leurs goûts alimentaires et leurs rythmes de vie. Nous portons également une attention particulière à repérer les temps où l'adolescent est le plus enclin à la discussion.

Une des notions principales de la relation éducative est la mise en place de la confiance de la part de chaque acteur. Il est du devoir de l'éducateur de leur montrer qu'ils peuvent avoir confiance en l'équipe éducative, qu'ils comprennent que nous souhaitons les aider tout en respectant leurs personnalités, leurs besoins, leurs capacités et difficultés.

C. Entre cadre assoupli et projets individualisés

La mise en place d'un cadre adapté au sein du lieu de vie est une donnée certainement complexe à mettre en place. Dans notre pratique, nous nous interrogeons à comment laisser aux adolescents leur pouvoir d'agir et une certaine liberté tout en imposant un cadre, des règles de vie afin de vivre-ensemble dans les meilleures conditions. En équipe, nous parlons régulièrement de cadre « assoupli ». Bien qu'assoupli en interne, le cadre est tout de même complété par le volet judiciaire, qui de lui-même impose une limite aux adolescents. Les adolescents savent dès leur arrivée les risques qu'ils encourent s'ils ne respectent pas leurs obligations. Cette approche facilite la relation éducative. Cette notion est importante dans la mise place d'un



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

cadre et d'autant plus quand ce dernier est « assoupli ». Le projet individualisé à travers le Document Individuel de Prise en Charge et le Projet Personnalisé d'Accompagnement prend une place primordiale au sein du lieu de vie. Un cadre est mis en place pour l'ensemble des adolescents à travers le règlement intérieur mais ce cadre peut être assoupli en fonction des projets individualisés de chacun. L'intérêt de l'individualisation des projets est de placer l'intérêt de l'adolescent en priorité mais également de le rendre également acteur de son placement et de son projet de vie.

Le lieu de vie a pour but de rechercher l'adhésion du jeune à son placement pour co-construire avec lui un projet d'insertion sociale et professionnelle ou scolaire. L'objectif final étant d'éviter toute récidive d'actes délictuels et un retour dans les dispositifs de droit commun en fin de placement. L'adaptabilité des modalités d'accompagnements constitue un levier pour renforcer le travail auprès des jeunes. Cette adaptabilité de l'accompagnement, volonté institutionnelle, est la garantie d'une approche globale et bienveillante du jeune, ainsi que dans la réussite de son parcours institutionnel et d'insertion. Chaque modalité de l'accompagnement concourt à assurer ainsi une contenance éducative qui sera plus ou moins renforcée en fonction du parcours. Cette adaptabilité des professionnels offre le cadre contenant et sécurisant propre à l'élaboration du lien de confiance et à l'investissement du jeune dans son parcours. Mais les moyens trouvent leur socle dans la dimension soin portée par l'équipe éducative. Le soin est décliné dans les actes de la vie quotidienne, dans les postures bienveillantes des professionnelles de jour comme de nuit, dans les accompagnements sanitaires et thérapeutiques, dans la qualité de l'accueil.

3.2 Les outils

A. PPA

Le projet personnalisé d'accompagnement, conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, est un document personnalisé qui définit l'accompagnement professionnel, social et médico-social d'un usager au sein d'un établissement. Il est rédigé de manière contractuelle en impliquant l'usager lui-même.

Le PPA est la traduction opérationnelle du projet d'établissement et vise à optimiser les



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie. Il identifie les étapes et les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. De plus, il précise les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Il est important de souligner que le projet individuel est une vision dynamique institutionnelle de l'accompagnement, tandis que le dossier usager enregistre la situation actuelle et l'évolution de l'usager.

Chaque adolescent accueilli porte un projet de vie personnel, avec ses propres désirs, ambitions, souhaits, compétences sociales et histoire. Afin de répondre aux besoins et attentes de la personne accueillie, une mobilisation de l'équipe pluri-professionnelle est nécessaire. Cela implique une analyse des pratiques, des démarches d'évaluation, des écrits professionnels et des réunions de projet.

Au sein du lieu de vie le PPA est mis en place lors d'entretien individuel entre le référent et l'adolescent. Il doit être mis au place dans le mois suivant l'arrivée du jeune mais également remis à jours tous les un mois et demi. Le PPA sert à la rédaction du DIPC et des rapports au magistrat.

B. DIPC

Par la note du 16 mars 2007, la PJJ a traduit le projet pour l'enfant défini par les lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007 au travers du document Individuel de Prise en Charge (DIPC) permettant l'élaboration d'un projet personnalisé de l'enfant dans le cadre d'un placement sous contrainte. Ce document est établi en lien avec le milieu ouvert. Il est recherché l'adhésion de la famille et de l'enfant.

Le DIPC « précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, les objectifs visés et les délais de mise en œuvre. Il mentionne l'institution et la personne chargée d'assurer la cohérence et la continuité des interventions » (C.A.S.F., art. L223-1 al. 5).

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un document formalisant l'individualité de la prise en charge sur l'établissement habilité justice : le « DIPC » et son pendant, le projet personnalisé d'accompagnement qui définit précisément les objectifs d'évolutions du jeune dans son parcours d'insertion. L'essentiel n'est pas que ce projet soit



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables et parfois à atteindre en plusieurs étapes.

L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires, dont la fréquence est précisée sur ce même projet en fonction des différentes problématiques.

A l'arrivée du jeune, le DIPC doit donc être rédigé rapidement, avec le jeune, sa famille (quand c'est possible) et le milieu ouvert.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace. Communément, nous disons que nous poursuivons comme objectif un retour dans le dispositif de droit commun avec une visée d'insertion sociale et professionnelle. Ce parcours d'insertion doit être régulièrement évalué.

Ce trajet-là ne peut se faire par simple décret, il doit être balisé, et doit constituer un cheminement progressif et adapté à chacun. Le projet personnalisé doit être le reflet de ce cheminement. L'écriture du projet personnalisé est un moment crucial, il est le temps fondateur du travail qui va suivre. Le jeune accueilli est le corédacteur de ce projet, il doit être le maître d'œuvre. A ce moment fondateur, il est essentiel que soit mise en évidence la particularité de la demande du jeune. L'enjeu est là. Permettre par le repérage de cette particularité que le jeune s'y reconnaisse ; et s'il s'y reconnaît, les conditions sont remplies pour une mobilisation plus pleine et entière. Il ne s'agit plus alors de défendre un projet plaqué mais son propre projet.

Les différentes étapes de construction du DIPC Dans le mois d'arrivée sur le collectif. Une réactualisation est faite généralement à 3 mois et à 6 mois, mais sont aussi lors de changement notable dans l'accompagnement.

Les réactualisations font l'objet d'une synthèse ou sont invités la famille, le milieu ouvert, le chef de service, le référent projet et le jeune ainsi que les proches partenaires tel que le service des tutelles.

Suite à ces synthèses, un rapport de situation est envoyé au magistrat. Un mois avant la fin



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

du placement, il est rajouté les préconisations de l'établissement pour la suite. Ce rapport peut être accompagné d'une demande écrite du jeune s'il souhaite une prolongation de son placement.

C. PCPC

Il est le document permettant d'harmoniser les interactions entre le lieu de vie, le milieu ouvert et éventuellement les autres partenaires qui concourent au suivi du jeune (ASE, santé...). Il permet, au-delà du lien et des échanges sur le parcours du jeune, d'identifier la répartition des tâches et actions et les points d'étapes dans le suivi de son parcours.

D. Le livret d'accueil

Défini par la loi du 2 janvier 2002² et du code de l'action sociale et des familles, il est donné à chaque enfant à son arrivée. Un exemplaire est aussi transmis à sa famille. Le livret d'accueil est accompagné de la charte des droits et des personnes, du règlement de fonctionnement et d'un questionnaire de satisfaction.

Le livret d'accueil présente la structure au nouvel arrivant et à sa famille. Il permet à l'enfant de se situer, de comprendre son parcours et les règles de fonctionnement, ses droits et devoirs.

Les référents projet s'attachent à le présenter au jeune lors de la préadmission ou de l'admission. Le livret est également transmis aux partenaires proches.

E. Le règlement de fonctionnement

Défini par la loi du 2 janvier 2002² et du code de l'action sociale et des familles à l'article L. 311-4, obligatoire, il est joint au livret d'accueil, affiché dans le bureau du lieu de vie, il est expliqué lors de l'arrivée du mineur avec le livret d'accueil.

F. Les règles de vie

Les règles de vie sont travaillées en équipe, elles sont collectives et permettent le vivre ensemble au quotidien. Les jeunes peuvent interroger ces règles, faire des propositions d'adaptation lors des réunions jeunes. Ces règles de vies sont jointes au livret d'accueil et disponible au bureau des éducateurs.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

G. La charte des droits et des libertés

Définie par la loi du 2 janvier 2002.2 et du code de l'action sociale et des familles, elle est jointe au livret d'accueil, elle est également affichée sur le panneau d'information dans l'entrée du lieu de vie.

H. Les Allocations Individuelle Mensuel

La question de l'argent est une question importante. Elle paraît parfois cruciale tant elle renferme d'enjeux. Pour des jeunes ayant eu un long passé institutionnel, elle révèle le lien de dépendance à l'institution. L'argent y est souvent revendiqué comme un dû, concernant les loisirs, l'habillement...

Sur l'hébergement diversifié, la question de l'argent est abordée sous la forme d'une « mise en moyens » du projet personnalisé. Pour nous, l'Allocation Individuelle Mensuelle n'est que le reflet financier du DIPC et du PPA.

L'Allocation Individuelle Mensuelle se discute avec le jeune en début de mois, il doit se construire sous le contrôle de l'éducateur afin d'éviter tout abus, il est le reflet du nécessaire pour vivre ordinairement dans un hébergement individuel. Chaque rubrique correspond à un élément indispensable à la vie quotidienne et autonome (alimentation, frais de scolarité, transports...).

Dans un premier temps cette allocation peut être gérée à la semaine, puis quinzaine avant d'être mensuelle.

Ainsi, l'accent est mis sur l'importance de la prévision des besoins. Cela nous permet également de nous décentrer de la question financière pour nous consacrer à l'accompagnement éducatif.

Bien entendu, la remise des justificatifs couvrant les dépenses alimentaires, de vêture, d'hygiène, ... est un temps de contrôle et d'échange fondamental dans cet accompagnement.

Au même titre que la collectivité l'adolescent perçoit de l'argent de poche, afin d'évi-



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

ter des situations irréalistes inhérentes au cumul d'un salaire et des avantages liés à l'hébergement (le loyer et toutes les charges sont payées par le lieu de vie), l'argent de poche est supprimé pour les adolescents ou jeunes majeurs recevant plus de 500€ par mois.

4 L'organisation du service

A. *La réunion pluridisciplinaire*

La réunion de fonctionnement du lieu de vie se déroule une fois par semaine tous les lundis matin. La réunion se déroule en deux temps :

La première partie concerne le fonctionnement d'une manière générale. La directrice de l'établissement est présente sur ce temps et s'assure que les lignes du projet d'établissement soient appliquées. C'est également un temps d'échange sur les évolutions à faire pour une meilleure coordination ou accueil des usagers. Ce temps est donc consacré au fonctionnement ainsi qu'à toute information concernant le service, l'établissement ou l'association. Il se fait sous l'autorité de la directrice ou à défaut du cadre intermédiaire, la cheffe de service. Ce temps peut être remplacé par des réunions d'informations ou de formation par des partenaires extérieurs.

Suite à cette réunion, un compte-rendu de la partie fonctionnement est réalisé et distribué à chaque professionnel (par la direction : version papier ou mail. Un exemplaire papier doit être mis dans le cahier de réunion). Ce compte rendu est pour « information et application ».

La seconde partie est consacrée à l'organisation quotidienne de l'équipe éducative dans l'accompagnement des adolescents accueillis, ainsi que l'analyse de leur situation avec l'appui de la psychologue du service. Ce temps est mené par le chef de service éducatif. La directrice n'est présente qu'en cas de difficultés majeures rencontrées par l'équipe ou à la demande d'un professionnel sur un sujet spécifique. Un surveillant de nuit, le cuisinier, l'éducateur technique, peuvent être présent si nécessaire, afin de partager les informations concernant les enfants.

Sur ce temps de réunion sont finalisés :

- Les emplois du temps de la semaine pour chaque jeune, les propositions des activités par les éducateurs de la semaine suivante si pas d'activité régulière, ainsi



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

que la prise en compte des désirs des mineurs pour leur inscription sur telle ou telle activité interne ou externe.

- L'application des procédures en matière d'incident(s) ou de non-respect du règlement (les mesures de réparations, les dettes, les RDV avec le CDS...)
- L'argent de poche et les budgets
- Les retours weekend.
- L'avancée ou les corrections des projets individualisés avec les retours et projections des professionnels techniques, surveillants de nuit et éducateurs. Sont abordés sur ce temps le suivi du parcours de soin, justice, professionnel, social et familial.

Un compte rendu de réunion et du suivi du projet individuel pour chaque jeune est diffusé par le chef de service aux boîtes mails éducateurs et psychologue. Là aussi il est établi pour « information et application ». Les référents doivent s'assurer du suivi du projet, des rdv de leurs mineurs et des informations devant paraître dans le dossier du mineur.

B. Les synthèses

Les synthèses concernent l'équipe éducative du lieu de vie, mais aussi le jeune, les services PJJ ainsi que la famille. Il s'agit d'une réunion autour du projet du jeune, de son évolution au sein du centre, mais aussi dans son parcours individuel et les perspectives à venir.

Il en résulte le DIPC, le PCPC, le rapport de synthèse qui doit servir de support à la rencontre avec le magistrat. Les synthèses ont lieu, au lieu de vie, tous les trois mois.

C. Les réunions jeunes

Les adolescents des studios sont également invités à participer aux réunions jeunes de la collectivité. Elles permettent de les intégrer sur des prises de décisions, des projets, apporter également leurs points de vue et positionnement sur certains sujets mais surtout de se sentir intégrer au fonctionnement du lieu de vie.

Les réunions jeunes sont des moments importants de dialogue et d'échange entre les jeunes accueillis et les professionnels qui les accompagnent. Ces réunions visent à favoriser la participation active des jeunes au sein du lieu de vie et de redéfinir leur place d'acteur.



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

L'objectif principal des réunions jeunes est de donner aux jeunes une voix et de les impliquer dans les décisions qui les concernent directement. Cela leur permet de se sentir écoutés, compris et respectés en tant qu'individus à part entière.

Pendant ces réunions, les jeunes ont l'opportunité de s'exprimer librement sur différents sujets tels que le règlement, les projets, les ateliers, leurs envies et besoin.... Ils peuvent partager leurs préoccupations, leurs idées et leurs suggestions pour améliorer leur quotidien au sein du lieu de vie.

Les professionnels qui encadrent ces réunions jouent un rôle clé en facilitant les échanges et en veillant à ce que chaque voix soit entendue. Ils encouragent la participation active des jeunes en favorisant un climat de confiance et de respect mutuel. Les réunions jeunes sont également l'occasion pour les professionnels de transmettre des informations importantes, telles que les règles de vie, les projets en cours, les activités à venir, etc. Cela permet aux jeunes d'être informés et impliqués dans la vie collective du lieu de vie.

D. Les transmissions

Les transmissions d'équipe au sein du lieu de vie sont un élément crucial pour assurer un accompagnement cohérent et efficace des mineurs accueillis. Ces transmissions permettent aux différents membres de l'équipe éducative de partager des informations importantes concernant les jeunes et de coordonner leurs actions.

Les transmissions d'équipe peuvent prendre différentes formes, telles que des réunions formelles, des échanges informels ou des outils de communication comme le cahier de transmission ou encore un outil numérique et sécurisé avec le Dossier Unique de l'utilisateur.

Lors de ces transmissions, les membres de l'équipe partagent des informations sur le suivi individuel des jeunes, leurs besoins spécifiques, leurs progrès et leurs difficultés. Cela permet à chacun d'avoir une vision globale de la situation et de prendre des décisions éclairées pour assurer le bon déroulé du quotidien.

Les transmissions d'équipe sont également l'occasion de discuter des actions à mettre en place, des objectifs à atteindre et des stratégies à adopter pour accompagner au mieux les jeunes



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educ : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

dans leur parcours. Elles favorisent la coordination des interventions et la cohérence des approches éducatives au sein du lieu de vie.

De plus, les transmissions d'équipe sont un espace d'échange et de partage d'expériences entre les professionnels. Elles permettent de bénéficier des connaissances et des compétences de chacun, favorisant ainsi une approche pluridisciplinaire et enrichissante pour tous. Il est important de souligner que les transmissions d'équipe doivent respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles. Les informations partagées doivent être pertinentes et nécessaires à la prise en charge des jeunes, dans le respect de leur vie privée.

E. Les GAPE

Les Groupes d'Analyse et de Pratique en Équipe (GAPE) sont des dispositifs qui favorisent la réflexion collective et l'échange d'expériences au sein d'une équipe professionnelle. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité des pratiques et de renforcer la cohésion au sein de l'équipe.

Les professionnels du lieu de vie sont souvent confrontés à des situations complexes et difficiles. Ces groupes permettent aux membres de l'équipe de prendre du recul par rapport à leur pratique, d'analyser les situations rencontrées et de trouver ensemble des solutions adaptées. Lors des séances de GAPE, les participants sont invités à partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs difficultés. Ils peuvent ainsi bénéficier du regard et des conseils des autres membres de l'équipe, ce qui favorise l'apprentissage collectif et la mutualisation des connaissances.

Les GAPE sont également des espaces de réflexion et de développement professionnel. Ils permettent aux professionnels de prendre conscience de leurs propres compétences, de leurs limites et de leurs besoins de formation. Ils favorisent ainsi l'amélioration continue des pratiques et la recherche de solutions innovantes.

5 Les objectifs et perspectives



Lieu de Vie François Cirla
70, Impasse des Ateliers
32600 SEGOUFIELLE

HEBERGEMENT SOCIAL POUR ENFANTS EN
DIFFICULTES – HABILITE JUSTICE

2

☎ : 09.50.91.35.62 - Port. Educs : 07.69.27.99.84.

SIRET : 353 300 676 00114 - APE 8790A

Mail : ldvfrancoiscirla@adeseurope.fr

5.1 La Démarche d'Amélioration Continue d'Accompagnement

L'appropriation et le développement de la DACA (Démarche d'Amélioration Continue de l'Accompagnement) – objectif associatif, il permet à chaque établissement de toujours être en veille active quant à la qualité de l'accompagnement proposé et l'amélioration des responsabilités sociales et économiques.

Nous avons pour cela un PAC (Plan d'Action Continue) – voir tableau et des réunions régulières d'évaluation de ce PAC.

Cette DACA prépare également à l'évaluation externe.

5.2 Les enquêtes de satisfactions

Nous souhaitons réfléchir à une nouvelle grille d'enquête de satisfactions à proposer aux familles et aux jeunes, ainsi qu'à un protocole de réalisation, analyse, et préconisations.